



NUCLEAR WASTE SOCIÉTÉ DE GESTION
MANAGEMENT DES DÉCHETS
ORGANIZATION NUCLÉAIRES

ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DE L'APTITUDE POTENTIELLE : PHASE 2

Ressources pour aider les collectivités intéressées à participer au processus de sélection d'un site de la SGDN



MISE À JOUR: JUILLET 2016

I. Introduction

En mai 2010, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a lancé un processus visant à identifier un site sûr au sein d'une collectivité informée et consentante pour accueillir les installations de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien. Les principes et le cadre décisionnel qui guident le choix d'un site ont été définis de manière collaborative dans le cadre d'un dialogue mené pendant deux ans avec un large échantillon de Canadiens et de peuples autochtones.

Le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié s'appelle la Gestion adaptative progressive (GAP). Le but ultime de la GAP est le confinement et l'isolement sûrs du combustible irradié au sein d'un seul dépôt géologique en profondeur (DGP) construit dans une formation rocheuse propice. L'objectif du processus de sélection d'un site est de trouver, par le biais de phases de plus en plus détaillées d'évaluations techniques, scientifiques et socioéconomiques, un site unique pour l'établissement du DGP et du Centre d'expertise associé.

Le processus progresse suivant une série pluriannuelle d'étapes qui visent avant tout à garantir que le site choisi sera sûr et sécuritaire et qu'il répondra aux normes scientifiques, professionnelles et éthiques les plus rigoureuses. Depuis que le processus a été lancé, la SGDN travaille en collaboration avec les collectivités qui souhaitent en apprendre davantage sur le projet dans le but de déterminer de façon préliminaire si elles sont susceptibles de répondre aux exigences du processus de sélection d'un site. Au terme des évaluations de la Phase 1, il a été déterminé qu'un groupe réduit de collectivités pourrait faire l'objet d'études plus poussées et passer à la Phase 2 des évaluations préliminaires.

Les travaux de la seconde phase des évaluations préliminaires comprendront des activités d'apprentissage et d'engagement plus intensives. La portée de ces travaux s'élargira pour inclure les peuples des Premières nations et métis et les collectivités environnantes. Des travaux préliminaires sur le terrain seront entrepris, y compris des levés aéroportés, et à une date ultérieure, des forages limités de trous de sonde pour évaluer plus avant la géologie et l'aptitude des sites d'après les exigences techniques établies en matière de sûreté.

Les activités d'engagement de la seconde phase d'évaluation préliminaire sont conçues pour être mises en oeuvre dans le cadre d'un partenariat noué entre les collectivités intéressées, les peuples des Premières nations et métis, les collectivités environnantes et la SGDN, selon un processus fondé sur la confiance, l'équité et une compréhension mutuelle.

La SGDN s'est engagée à favoriser la participation active et tangible des collectivités intéressées, des collectivités autochtones et des collectivités environnantes. Depuis sa création en 2002, la SGDN a cherché à élaborer ses processus et ses plans en collaboration avec les collectivités intéressées et les peuples autochtones, jetant ainsi les bases d'une participation et d'un partenariat soutenus.

Tout au long du processus de sélection d'un site, la SGDN travaille à définir l'aptitude des sites en faisant participer la collectivité et ceux du secteur environnant, dans une démarche d'intégration de la science et du savoir autochtone. Ultiment, le projet n'ira de l'avant qu'avec la participation, dans le cadre d'un partenariat, de la collectivité intéressée, des collectivités des Premières nations et métisses de la région et des collectivités environnantes à sa mise en oeuvre.

II. Progression vers un partenariat

Les relations requises à la mise en oeuvre du projet de la GAP se développeront nécessairement en plusieurs étapes, lesquelles s'échelonnent sur une période prolongée. La SGDN est consciente du fait que, dès le départ, il faut établir un certain niveau de confiance et de compréhension pour pouvoir apprendre les uns des autres. Plus les travaux progresseront, plus il sera important de concevoir et de planifier en commun la mise en oeuvre du projet. La planification de cette mise en oeuvre pourrait comprendre des sujets de discussion comme :

- Les possibilités de recrutement stratégique et d'approvisionnement stratégique;
- La planification et la mise en oeuvre de programmes d'éducation et de formation dans la région au cours de la période prolongée de planification et d'exploitation du projet;
- Le soutien au démarrage d'entreprises, pour aider les entreprises locales à se positionner pour participer au projet;
- Les investissements d'infrastructure qui pourraient être requis pour favoriser le bien-être au-delà des exigences directes du projet;
- Les occasions d'affaires et d'accession à la propriété associées au projet.

III. Évaluations préliminaires de la Phase 2

Les évaluations préliminaires, lesquelles sont réalisées à l'Étape 3 du processus de sélection d'un site, ont pour but d'évaluer de façon préliminaire l'aptitude potentielle d'une collectivité intéressée et de la région à accueillir un DGP dans le cadre du plan canadien de gestion sûre à long terme du combustible nucléaire irradié.

Les évaluations préliminaires sont mises en oeuvre suivant un processus en deux phases. Les évaluations de la Phase 1 servent à explorer l'aptitude potentielle de la collectivité intéressée à répondre aux exigences rigoureuses du projet. Les évaluations de la Phase 2 visent à approfondir cet apprentissage et cette exploration de l'aptitude potentielle de la collectivité, mais aussi à élargir le champ d'étude et de réflexion aux peuples des Premières nations et métis de la région, ainsi qu'aux collectivités environnantes. Le projet n'ira de l'avant qu'avec la participation, dans le cadre d'un partenariat, de la collectivité intéressée, des peuples autochtones de la région et des collectivités environnantes à sa mise en oeuvre.

IV. Description du programme de ressources pour les collectivités intéressées

Objet

Ce programme fournit des ressources pour aider les collectivités qui participent aux études réalisées dans le cadre des évaluations préliminaires de la Phase 2 à soupeser leur intérêt à accueillir le DGP et le Centre d'expertise, des éléments essentiels du plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

Qui sont les collectivités intéressées?

Les collectivités intéressées sont des collectivités qui ont exprimé l'intérêt à en apprendre davantage sur le projet. Elles ont réussi l'évaluation de présélection et ont collaboré avec la SGDN à la réalisation des études de la Phase 1 des évaluations préliminaires. Au terme de ces évaluations, leur région a été jugée fortement susceptible de répondre aux exigences rigoureuses associées au projet.

Description

Les évaluations préliminaires de la Phase 2 comprennent des études techniques et sociales plus détaillées ainsi que des activités d'engagement intensives au sein de la collectivité et des peuples autochtones. Les collectivités situées dans les environs immédiats participeront également.

Les ressources fournies aux collectivités intéressées sont destinées à les aider à mieux comprendre le projet, notamment à poser des questions, à solliciter de l'information et des avis sur la GAP et sa mise en oeuvre dans la région, à acquérir une expérience directe en visitant des installations nucléaires, à rencontrer des représentants de l'organisme canadien de réglementation afin de comprendre le cadre réglementaire qui régira le projet et à comprendre le contexte international dans lequel s'inscrit le projet.

Ces ressources ont également pour but d'aider ces collectivités à réfléchir à la possibilité que le projet favorise leur bien-être et à engager des discussions internes et avec les peuples autochtones afin d'acquérir une profonde compréhension du projet et d'examiner comment le projet pourrait être mis en oeuvre dans le cadre d'un partenariat. Les collectivités situées dans les environs immédiats participeront également.

Les ressources mises à la disposition des collectivités intéressées sont résumées dans le tableau suivant. Ce programme sera régulièrement examiné et amélioré au fil de l'expérience acquise et à mesure que les besoins se préciseront.

RESSOURCES POUR LES COLLECTIVITÉS INTÉRESSÉES

1. **Subvention relative aux dépenses administratives engagées pour travailler avec la SGDN et communiquer avec les membres de la collectivité**

Jusqu'à 125 000 \$ pour chaque période de 12 mois pour la durée des évaluations de la Phase 2 sont disponibles

Les études techniques et sociales détaillées nécessiteront une planification ainsi que des discussions et une collaboration soutenues entre la SGDN et la collectivité, de même qu'avec les collectivités environnantes et les peuples autochtones. On prévoit qu'il sera utile de tenir régulièrement des réunions avec un comité de liaison communautaire (CLC) pour planifier et faire avancer les études, ainsi que d'entretenir un lien constant de communication avec les membres de la collectivité.

Une aide financière est disponible pour acquitter au prix coûtant les dépenses engagées pour participer aux études de faisabilité de la Phase 2, notamment les dépenses suivantes :

- Personnel de soutien dédié
- Dépenses administratives liées au fonctionnement d'un groupe de travail communautaire, notamment pour couvrir les coûts associés à ses réunions, à son bulletin d'information, à son site Web et à sa publicité
- Formation de sensibilisation à la culture autochtone au sein de la collectivité
- Soutien à de petites améliorations à l'infrastructure d'apprentissage, par exemple un ordinateur pour l'administrateur du projet, une table ou des chaises pour la salle de réunion du CLC, de l'équipement audiovisuel pour la salle de réunion du CLC, une imprimante cartographique, et coûts de photocopie et d'impression

Cela comprend également les coûts engagés par le Conseil et le personnel municipal pour assurer les communications entre le personnel et le Conseil, le paiement des salaires et des comptes créditeurs, le suivi des reçus, les services de téléphone, de télécopieur et de courriel, etc., liés au processus de la SGDN ainsi que les dépenses associées aux rencontres avec les peuples autochtones de la région et les collectivités voisines ou la région.

Les dépenses de cette catégorie seront remboursées au prix coûtant. Une comptabilité des activités et des dépenses convenant à une vérification par une tierce partie doit être établie et présentée à la SGDN tous les six mois pendant la durée de la participation à ce programme.

1a.	Apprentissage dans le cadre de congrès – frais d’inscription et dépenses de déplacement compris	Jusqu’à 10 000 \$ pour chaque période de 12 mois pour la durée des évaluations de la Phase 2 sont disponibles
	<p>Les représentants de la collectivité pourraient souhaiter assister à des congrès qui réunissent des chercheurs, des responsables de la mise en oeuvre de projets, des responsables de la réglementation et/ou d’autres spécialistes pour échanger des informations sur les approches, les plans et les activités liés à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.</p> <p>Ces dépenses seront remboursées au prix coûtant. Une comptabilité des activités et des dépenses convenant à une vérification par une tierce partie doit être établie et présentée à la SGDN tous les six mois pendant la durée de la participation à ce programme.</p>	
1b.	Initiatives visant à favoriser chez les jeunes de la collectivité l’apprentissage scientifique et l’apprentissage sur le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié	Jusqu’à 15 000 \$ pour chaque période de 12 mois pour la durée des évaluations de la Phase 2 sont disponibles
	<p>La participation des jeunes au processus d’apprentissage et de décision de la collectivité est un objectif à la fois pour la collectivité et le projet. En appui à l’atteinte de cet objectif, une aide financière est offerte pour soutenir les initiatives menées par la collectivité dans ce domaine.</p> <p>Ces dépenses seront remboursées au prix coûtant. Une comptabilité des activités et des dépenses convenant à une vérification par une tierce partie doit être établie et présentée à la SGDN tous les six mois pendant la durée de la participation à ce programme.</p>	
2.	Soutien aux activités de planification stratégique	Jusqu’à 40 000 \$ pour chaque période de 12 mois pour la durée des évaluations de la Phase 2 sont disponibles
	<p>Des études détaillées seront réalisées au cours des évaluations de la Phase 2 des incidences sociales, économiques et culturelles potentielles du projet. Ces études seront réalisées en étroite collaboration avec la collectivité et pourraient inclure entre autres des études de modélisation économique et de marché.</p> <p>La collectivité pourrait souhaiter améliorer ou consolider sa vision à long terme de viabilité existante, son plan intégré de viabilité et/ou son plan stratégique au cours de ce processus pour soutenir sa participation à la planification et à la mise en oeuvre de ces autres études avec la SGDN.</p> <p>Une aide financière est offerte à la collectivité pour engager un expert indépendant afin d’améliorer ou de consolider un plan existant visant à soutenir sa participation au processus.</p>	

3.	<p>Comprendre les principaux sujets tels que les rayonnements, les études géoscientifiques, la protection de l'environnement et les multiples barrières</p> <p>La SGDN reconnaît la nécessité pour les collectivités d'acquérir une compréhension approfondie des sujets importants auprès de spécialistes de la SGDN et de sommités universitaires travaillant dans ces matières en organisant une série d'événements et d'ateliers d'apprentissage réunissant des représentants de la collectivité et ces sommités et spécialistes.</p> <p>Des dépenses modérées de participation seront couvertes par la SGDN pour permettre à des représentants de la collectivité de participer à ces événements et ateliers d'apprentissage.</p>	Coûts couverts
4.	<p>Visite d'une installation d'entreposage provisoire</p> <p>Des membres de la collectivité pourraient souhaiter voir comment le combustible nucléaire irradié est actuellement géré sur une base provisoire.</p> <p>La SGDN couvrira les frais de déplacement d'une petite délégation de représentants de la collectivité pour visiter une installation d'entreposage provisoire de déchets nucléaires en Ontario ou à proximité de la collectivité.</p>	Coûts couverts
5.	<p>Rencontre de représentants de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)</p> <p>Des membres de la collectivité pourraient souhaiter en apprendre davantage sur le cadre réglementaire qui régit le projet de la SGDN.</p> <p>La SGDN couvrira les frais de déplacement engagés par une petite délégation de représentants de la collectivité afin d'aller rencontrer des représentants de la CCSN pour en apprendre davantage sur le cadre réglementaire régissant la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.</p> <p>La date et l'ordre du jour de cette rencontre seront établis directement par la CCSN, qui consultera la délégation pour faire en sorte que les domaines d'intérêt et les questions de la délégation soient abordés.</p>	Coûts couverts

6. **Comprendre le contexte international** Coûts couverts

La SGDN encourage les collectivités à se tenir au fait des programmes et des meilleures pratiques qui ont cours ailleurs dans le monde.

La SGDN aidera des représentants de la collectivité à se renseigner auprès de responsables de programmes étrangers de gestion du combustible irradié en organisant une série d'événements et d'ateliers d'apprentissage réunissant les représentants de la collectivité et ces responsables étrangers.

Des dépenses modérées seront couvertes par la SGDN pour permettre à des représentants de la collectivité de participer à ces ateliers.

Des membres de la collectivité pourraient souhaiter voir comment les matières nucléaires sont gérées à long terme. Au cours de la deuxième ou troisième année des évaluations de la Phase 2 dans une collectivité, la SGDN couvrira les frais de déplacement d'une petite délégation de représentants de la collectivité pour visiter une installation de gestion de déchets en exploitation et rencontrer la collectivité hôte, aux États-Unis ou en Europe, en compagnie de la SGDN.

7. **Centre d'apprentissage communautaire** Coûts couverts

Le bureau communautaire de la SGDN sera agrandi pour loger des expositions et autres outils didactiques et sera doté en personnel pour soutenir l'apprentissage de la collectivité en préparation à la planification et à la mise en oeuvre des études d'évaluation de la Phase 2 et à la communication des constats des études.

8. **Journées portes ouvertes et discussions au sein de la collectivité** Coûts couverts

Une série de journées portes ouvertes sera planifiée et organisée en collaboration avec la collectivité pour solliciter la participation des membres de la collectivité à la réalisation des études et pour communiquer les constats des études à mesure qu'ils deviennent disponibles.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 6^e étage
Toronto (ON) M4T 2S3
Canada

Télec. : 647.259.3692

Courriel : learnmore@nwmco.ca

À l'attention de : Jo-Ann Facella
Directrice de la recherche sociale et du dialogue